



Extrait du registre
des délibérations du
conseil municipal de
la Ville de Loupian

N° 3191

Conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 14
Absents : 5

Séance publique du mardi 27 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, et le mardi 27 du mois de juin 2023 à 18 heures et 30 minutes, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le 21 du mois de juin, sous la présidence d'Alain VIDAL, Maire.

Secrétaire de séance : Nicolas CHARBONNIER

Présents : Alain VIDAL, Ghislaine SABORIT, Bernard VIDAL, Pascal MUSENGER, Pauline MARTIN, David BLANCHARD, Julie JEANJEAN, Claire TURREL, Nicolas CHARBONNIER, Jeannette ROUZIERE VIDAL, Alain LABBE, Francis PELAYO, Stéphanie GINESTET (treize présents)

Procurator(s) : Fanny GARRIGUES à Ghislaine SABORIT (une procurator)

Absent(s) : Laurent GIBERT, Grégory DUCCELLIER, Philippe BRUNEAU, Carine LETALLE, André GENNA (cinq absents)

Actualisation du tableau des effectifs titulaires

Rapporteur Madame Ghislaine SABORIT, Première adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune, soit de :

- supprimer trois postes d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- créer deux postes d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- créer un poste d'ATSEM principale 2^{ème} classe à temps complet;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de :

- supprimer trois postes d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- créer deux postes d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- créer un poste d'ATSEM principale 2^{ème} classe à temps complet ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits en conséquence au Budget 2023, chapitre 012,

ADOpte à l'unanimité le tableau des emplois permanents :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Filière administrative :			
- Attaché	35h	1	1
- Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h	2	2
- Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35h	1	1
- Adjoint administratif	35h	1	1
Filière technique :			
- Technicien	35h	1	1
- Agent de maîtrise principal	35h	2	2
- Agent de maîtrise	35h	2	2
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35h	2	2
- Adjoint technique	35h	1	1
- Adjoint technique	30h	2	2
Filière animation :			
- animateur	35h	2	2
- Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	35h	2	2
- Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	35h	3	3
Filière sociale :			
- Agent social principal 2 ^{ème} classe	35h	2	2
- ATSEM principale 2 ^{ème} classe	35h	1	1
Filière police :			
- Garde champêtre chef principal	35h	1	1
- Gardien-Brigadier de police municipale	35h	1	1
Filière culturelle :			
- Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	35h	1	1
- Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	35h	1	1

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à passer et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,





 Alain VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr